

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 18 juin 2012 portant dissolution du peloton de sécurité du siège parisien de la banque de France de Malakoff (Hauts-de-Seine) et création corrélative du peloton de sécurité du siège parisien de la banque de France de Maisons-Alfort (Val-de-Marne)

NOR : INTJ1227133A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

Le peloton de sécurité du siège parisien de la banque de France de Malakoff (Hauts-de-Seine) est dissous à compter du 1^{er} août 2012. Corrélativement, le peloton de sécurité du siège parisien de la banque de France de Maisons-Alfort (Val-de-Marne) est créé à la même date. Il est rattaché à l'escadron de sécurité et d'appui de Maisons-Alfort (Val-de-Marne).

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 juin 2012.

Pour le ministre et par délégation :

Le général d'armée,
directeur général de la gendarmerie nationale,
JACQUES MIGNAUX